

# PÉDIATRIE ANTHROPOLOGIQUE DU NUMÉRIQUE

*Pour une écologie des interpellations à l'âge algorithmique*

Christian Mahoukou

*Collection Oramellon  
L'interpellation du monde*

2026

## INTRODUCTION — Le déplacement fondateur

---

Il existe, dans l'histoire des idées, des moments où une question longtemps posée dans les mauvais termes se voit soudainement reformulée — et où cette reformulation seule suffit à changer l'horizon de ce qui est pensable. Nous croyons que le débat contemporain sur le numérique est à l'un de ces seuils.

Depuis plusieurs décennies, les sociétés interrogent le numérique dans les termes de l'outil et de l'usage : quels contenus circulent ? quelles données sont protégées ? quelles addictions sont générées ? quelles régulations s'imposent ? Ces questions sont légitimes. Elles ont produit des législations, des chartes, des recommandations. Mais elles partagent toutes un présupposé silencieux : celui d'un humain déjà constitué, exposé après coup à des technologies qui l'influencent de l'extérieur. Un sujet préexistant que le numérique viendrait perturber, séduire ou menacer — mais dont la formation, la structure intime, les capacités fondamentales seraient antérieures à cette rencontre.

C'est ce présupposé que le présent texte entend déplacer.

Notre thèse est simple dans son énoncé, mais immense dans ses conséquences : les architectures numériques ne sont pas des outils que des sujets constitués utilisent — elles sont des milieux développementaux dans lesquels des êtres humains se forment, ou se défont. Le numérique n'agit pas seulement sur des comportements. Il participe à la fabrication — ou à la fragilisation — des capacités humaines les plus fondamentales : attention, discernement, désir, relation, intériorité, capacité de réponse libre. Et cela change entièrement l'échelle du problème.

Ce déplacement n'est pas rhétorique. Il est clinique, anthropologique, politique et philosophique à la fois. Car si le numérique est un milieu développemental, alors les questions qui s'imposent ne sont plus seulement : que diffuse-t-il ? — mais : quel type d'humain fabrique-t-il ? Non plus seulement : quelles données protège-t-on ? — mais : quelles capacités intérieures préserve-t-on ? Non plus seulement : comment réguler les

contenus ? — mais : comment garantir que les architectures d'interpellation demeurent compatibles avec la maturation humaine ?

C'est précisément pour nommer ce nouveau champ de questions que nous proposons ici le concept de pédiatrie anthropologique du numérique.

L'expression s'inspire de la médecine pédiatrique, qui a opéré en son temps un déplacement analogue. Pendant longtemps, la médecine traitait l'enfant comme un adulte en miniature — lui appliquant les mêmes protocoles, les mêmes dosages, les mêmes logiques thérapeutiques. La pédiatrie est née du refus de cette réduction : l'enfant possède des rythmes propres, une vulnérabilité spécifique, des seuils développementaux particuliers. Ce qui est neutre pour un adulte peut être pathogène pour un enfant. Ce qui est thérapeutique à un âge peut être destructeur à un autre. La pédiatrie n'est pas une médecine au rabais — c'est une médecine de la précision développementale.

Notre déplacement est rigoureusement analogue. Nous disons : un être humain en développement — et, à des degrés divers, tout être humain — ne peut être exposé indistinctement à toutes les architectures d'interpellation numérique. Certaines sont développementalement compatibles. D'autres sont pathogènes. Et la distinction entre les deux exige une anthropologie sérieuse de ce qu'est un humain en train de se former.

Ce texte s'inscrit dans la continuité d'un corpus philosophique dont la pièce centrale est la Loi Mahoukou et sa structure triadique Appel — Réponse — Résonance (A<sup>2</sup>R). Cette loi formule une anthropologie relationnelle fondamentale : l'humain ne se constitue pas en dehors des régimes d'interpellation qu'il traverse. Il se forme — ou se déforme — dans la qualité des appels qui le sollicitent, des réponses qu'il peut élaborer, et des résonances que ces échanges déposent en lui. C'est cette anthropologie qui rend possible, pour la première fois, une lecture véritablement fondée du phénomène numérique dans sa dimension développementale.

Sans elle, on peut décrire des comportements, mesurer des usages, déplorer des dérives. Avec elle, on peut comprendre pourquoi certaines architectures numériques produisent structurellement des êtres fragmentés, dépendants, incapables de silence et

de profondeur — et comment concevoir des environnements qui, au contraire, soutiennent la maturation des capacités humaines fondamentales.

Nous n'ignorons pas que d'autres voix — l'UNESCO, certains cercles théologiques, quelques pionniers de la psychologie du développement — commencent à percevoir les contours de ce problème. Nous les lisons avec attention et respect. Mais ce qui manque encore à ces approches, c'est précisément ce qu'une anthropologie de l'interpellation peut apporter : une théorie cohérente de ce qu'est un humain en développement face à des architectures d'appel industriellement organisées. Sans ce substrat anthropologique, les régulations restent techniques, les éthiques restent déclaratives, et les protections restent superficielles.

Ce texte est donc à la fois un acte théorique et un acte de responsabilité. Théorique, parce qu'il cherche à fonder conceptuellement un champ nouveau. Responsable, parce que ce champ ne peut attendre : chaque année, des générations entières se forment dans des environnements dont nous ne mesurons pas encore l'impact développemental complet.

Il se déploiera en trois mouvements. Le premier établira le concept de pédiatrie anthropologique du numérique dans toute sa rigueur clinique et philosophique. Le second élargira ce concept à une écologie anthropologique des environnements numériques — valable pour tous les âges et toutes les conditions d'existence. Le troisième tirera les conséquences politiques et juridiques de ces deux premiers moments, en esquissant ce que pourraient être les droits anthropologiques du numérique. Une conclusion ouvrira deux chemins que ce texte prépare sans les épuiser : une anthropologie politique de l'attention, et une théologie de la réponse à l'âge algorithmique.

Nous écrivons avec la conviction que ces questions sont parmi les plus importantes que notre époque ait à traiter — et avec l'humilité de savoir que les sujets que nous abordons dépassent toujours, heureusement, ce qu'un seul texte peut en dire.

# PARTIE I — LA PÉDIATRIE ANTHROPOLOGIQUE DU NUMÉRIQUE

*Un concept, une rupture, une exigence*

---

## 1. La métaphore médicale comme déplacement conceptuel

La pédiatrie n'est pas née d'une intuition bienveillante. Elle est née d'une observation clinique rigoureuse et d'un refus intellectuel : le refus de traiter l'enfant comme une version réduite de l'adulte. Ce refus a tout changé — les protocoles, les dosages, les diagnostics, les environnements thérapeutiques, et finalement la conception même de ce qu'est un être humain en développement.

Nous opérons ici un déplacement rigoureusement analogue, dans un domaine que la médecine n'a pas encore pleinement investi : celui des architectures d'interpellation numérique.

La question que nous posons n'est pas : le numérique est-il bon ou mauvais pour les enfants ? Cette formulation reste prisonnière du paradigme de l'outil. Elle suppose un enfant préexistant, exposé après coup à une technologie externe, et elle cherche à mesurer l'effet de cette exposition sur des comportements déjà constitués. C'est une question utile — mais insuffisante.

Notre question est différente, et plus radicale : quels régimes d'interpellation numérique sont compatibles avec la maturation des capacités humaines fondamentales, et à partir de quels seuils deviennent-ils développementalement pathogènes ?

Cette reformulation change tout. Elle ne mesure plus des effets sur des sujets constitués. Elle interroge les conditions de possibilité de la constitution du sujet lui-même.

## 2. L'être humain en développement : ce que nous entendons par là

Avant d'aller plus loin, il faut préciser ce que nous entendons par être humain en développement — car la pédiatrie anthropologique du numérique ne concerne pas seulement les enfants, même si c'est là que ses enjeux sont les plus aigus et les plus urgents.

Un être humain en développement est un être dont les capacités fondamentales de réponse ne sont pas encore stabilisées. Ces capacités sont de plusieurs ordres.

Les capacités attentionnelles — aptitude à soutenir une attention, à l'approfondir, à la diriger librement plutôt que de la subir. L'attention n'est pas une donnée naturelle. Elle se construit, progressivement, à travers des expériences répétées de concentration, d'attente, de silence, de lecture longue, de présence soutenue à autrui.

Les capacités désirantes — aptitude à différer, à élaborer, à désirer sans stimulation continue. Le désir humain n'est pas un réflexe. Il suppose une intériorité capable de tenir un manque, de le transformer, d'en faire une force orientée vers quelque chose de durable. Cette capacité s'acquiert lentement, et elle est fragile.

Les capacités relationnelles — aptitude à la présence réelle, à l'écoute, à l'attachement non capturant, à la réciprocité. La relation humaine authentique suppose une disponibilité intérieure qui ne s'improvise pas. Elle se forme dans des expériences de lenteur, de vulnérabilité partagée, de silence habité ensemble.

Les capacités de discernement — aptitude à hiérarchiser, à interpréter, à mettre à distance, à résister aux sollicitations. Le discernement est peut-être la capacité la plus décisive — et la plus lente à mûrir. Il suppose une intériorité stable, une mémoire organisée, une capacité à ne pas répondre immédiatement à tout appel.

Enfin, la capacité d'habiter son intériorité — aptitude à demeurer présent à soi-même, à supporter le silence, à ne pas avoir besoin d'une stimulation continue pour exister. C'est le substrat de toutes les autres capacités. Sans elle, l'attention se fragmente, le désir se court-circuite, la relation se superficialise, le discernement s'évanouit.

Ces cinq capacités ne sont pas des luxes philosophiques. Elles sont les conditions anthropologiques minimales d'une existence humaine libre — c'est-à-dire d'une

existence où l'on demeure sujet de sa propre réponse, et non simple récepteur de sollicitations extérieures.

### **3. Le concept de pathogénie interpellative**

C'est ici que notre apport devient le plus précis, et le plus exigeant.

Nous proposons le concept de pathogénie interpellative pour désigner le processus par lequel une architecture d'interpellation nuit au développement des capacités humaines fondamentales — non pas par ses contenus particuliers, mais par sa structure même.

Une architecture d'interpellation devient pathogène développementalement lorsqu'elle surcharge prématurément l'attention — en multipliant les sollicitations à une fréquence, une densité et une intensité que le système attentionnel en développement ne peut intégrer sans se fragmenter.

Lorsqu'elle court-circuite les temporalités de maturation — en imposant l'instantanéité comme norme relationnelle et cognitive, empêchant l'élaboration lente qui est la condition de toute profondeur.

Lorsqu'elle fragilise l'autorégulation — en produisant des boucles de récompense qui contournent les mécanismes naturels de régulation du désir, créant une dépendance à la stimulation externe.

Lorsqu'elle perturbe la structuration du désir — en maintenant le sujet dans un état de réactivité permanente qui rend impossible l'expérience du manque fécond, du désir qui attend et s'approfondit.

Lorsqu'elle empêche la constitution d'une intériorité stable — en colonisant les espaces de silence et de disponibilité intérieure qui sont les conditions de formation du sujet.

Ce qui est décisif dans ce concept, c'est qu'il ne porte pas sur les contenus — sur ce que l'architecture dit ou montre — mais sur ce qu'elle fait à la structure intime de l'être humain qui la traverse. Une architecture peut être parfaitement licite dans ses contenus

et néanmoins pathogène dans sa structure. C'est cet angle mort que le droit actuel, focalisé sur la régulation des contenus, ne voit pas encore.

#### **4. Gradients, seuils, intensités : la clinique que nous appelons**

La pédiatrie médicale a développé, au fil des décennies, des protocoles d'une grande précision : dosages adaptés au poids et à l'âge, contre-indications spécifiques, seuils de tolérance différenciés, environnements thérapeutiques calibrés. Cette précision clinique est le fruit d'une prise au sérieux anthropologique de l'enfant comme être développementalement distinct.

La pédiatrie anthropologique du numérique appelle une précision comparable. Non pas des interdictions globales — qui seraient aussi peu fondées scientifiquement que thérapeutiquement — mais des gradients d'exposition différenciés selon l'âge, la maturité et les capacités déjà développées.

Concrètement, cela implique des questions que personne ne pose encore avec la rigueur suffisante : À partir de quel âge un être humain dispose-t-il des capacités attentionnelles suffisantes pour traverser certains régimes d'interpellation numérique sans en être structurellement fragilisé ? Quelle intensité de sollicitation est compatible avec la maturation du désir à chaque stade du développement ? Quels types d'architectures relationnelles numériques soutiennent le développement des capacités d'attachement, et lesquels les court-circuitent ? Quelles conditions minimales de silence, de lenteur et de disponibilité intérieure doivent être préservées pour que les capacités de discernement puissent se former ?

Ces questions n'ont pas encore de réponses définitives — la recherche commence à peine à les formuler correctement. Mais ce texte soutient que leur formulation elle-même est un acte théorique et politique de première importance. Car on ne protège que ce qu'on sait nommer.

#### **5. Ce que ni l'UNESCO, ni les législateurs n'ont encore dit**

Il serait inexact de prétendre que les institutions internationales n'ont pas perçu le problème. L'UNESCO, dans sa recommandation sur l'éthique de l'intelligence

artificielle, insiste sur la dignité humaine, la protection cognitive et la responsabilité éducative. Certains cercles théologiques perçoivent que la question de l'IA est devenue anthropologique, civilisationnelle, spirituelle. Des chercheurs en psychologie du développement accumulent des données préoccupantes sur les effets de l'exposition précoce aux écrans.

Mais ce qui manque à toutes ces approches — et c'est précisément ce que le présent texte entend apporter — c'est une théorie anthropologique cohérente du développement interpellatif. Une théorie capable de dire, avec rigueur philosophique : voici ce qu'est un être humain en train de se former ; voici les conditions dont il a besoin pour que cette formation produise un sujet libre et non un récepteur conditionné ; voici pourquoi certaines architectures numériques sont, par leur structure même, incompatibles avec ces conditions.

Sans ce substrat anthropologique, les régulations restent réactives. Les éthiques restent déclaratives. Et les protections restent superficielles — elles ciblent des contenus visibles sans toucher aux structures invisibles qui, bien plus profondément, façonnent les sujets.

La pédiatrie anthropologique du numérique est une invitation à changer de niveau. À penser non plus seulement ce que le numérique contient, mais ce qu'il fait — structurellement, développementalement, anthropologiquement — aux êtres humains qui le traversent pendant leurs années de formation. C'est une invitation exigeante. Elle est, nous en sommes convaincus, inévitable. La question n'est pas de savoir si ces questions seront posées. Elle est de savoir si elles le seront à temps.

## PARTIE II — ÉCOLOGIE ANTHROPOLOGIQUE DES ENVIRONNEMENTS NUMÉRIQUES

*Du milieu développemental au milieu civilisationnel*

---

### 1. Le grand déplacement : de l'outil au milieu

Il y a dans l'histoire des techniques un moment toujours décisif — et toujours tardif — où une société comprend que ce qu'elle croyait être un outil est en réalité devenu un milieu.

L'outil se tient à distance du sujet. Il s'utilise, se pose, se reprend. Il laisse intact l'espace intérieur de celui qui s'en sert. Le milieu, lui, enveloppe. Il agit continuellement, silencieusement, structurellement — avant même que les contenus particuliers qu'il véhicule aient eu le temps de produire leurs effets visibles. On n'utilise pas un milieu. On l'habite. Et en l'habitant, on en est façonné.

L'air que nous respirons est un milieu. L'eau dans laquelle un organisme se développe est un milieu. La famille, la langue, la culture sont des milieux. Ils n'agissent pas ponctuellement sur des comportements isolés — ils conditionnent les structures mêmes à travers lesquelles un être perçoit, ressent, pense et répond.

Le numérique est devenu un milieu. Ce basculement — de l'outil au milieu — est le fait anthropologique majeur de notre époque. Et il n'a pas encore été pensé à la hauteur de ce qu'il implique.

Penser le numérique comme milieu, c'est accepter de poser une question radicalement différente de celle que nos débats habituels formulent. Non plus : quels effets tel ou tel contenu numérique produit-il sur tel ou tel comportement ? Mais : quel type d'être humain les environnements numériques contemporains rendent-ils possible — ou impossible ?

## **2. Ce que l'écologie apporte que l'éthique ne peut pas donner**

Le mot écologie mérite qu'on s'y arrête — non pour son prestige contemporain, mais pour sa précision conceptuelle.

L'écologie est née lorsque les biologistes ont compris qu'un organisme vivant ne pouvait pas être pensé isolément de son environnement. Que la santé, la croissance, la reproduction, la mort d'un être vivant dépendaient d'équilibres environnementaux que l'organisme lui-même ne maîtrisait pas — et que des perturbations apparemment mineures de ces équilibres pouvaient produire des effondrements systémiques. L'écologie n'est pas la biologie des êtres vivants. C'est la biologie des relations entre les êtres vivants et leurs milieux.

L'éthique numérique — telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui — pose des questions importantes : quelles valeurs guident la conception des technologies ? quels droits protègent les utilisateurs ? quels principes encadrent les algorithmes ? Ces questions sont nécessaires. Mais elles restent dans le registre de la régulation des comportements — elles présupposent un sujet constitué, autonome, capable de choix, qu'il s'agit de protéger de certains excès.

L'écologie anthropologique des environnements numériques pose une question antérieure et plus fondamentale : les environnements numériques dans lesquels nous vivons sont-ils compatibles avec le maintien et le développement des capacités humaines dont dépend la possibilité même de l'éthique ? Car il ne sert à rien de défendre la liberté de choix si les environnements dans lesquels les sujets se forment détruisent progressivement les capacités attentionnelles, relationnelles et de discernement sans lesquelles un choix libre n'est qu'une fiction.

## **3. Les cinq transformations de l'expérience vécue**

Une phénoménologie sérieuse des environnements numériques contemporains révèle cinq transformations majeures de l'expérience humaine. Elles ne sont pas indépendantes — elles se renforcent mutuellement et forment un système cohérent de reconfiguration de la subjectivité.

### *La transformation du temps*

Le numérique produit une expérience du temps radicalement nouvelle : accélération permanente, instantanéité érigée en norme, interruption continue, présent perpétuellement relancé. Ce que cette transformation détruit silencieusement, c'est la durée — au sens où Bergson l'entendait : cette expérience intérieure du temps qui s'écoule, s'accumule, mûrit. La durée est la condition de la profondeur. Sans elle, l'expérience s'émiette en instants discontinus, et le sujet perd progressivement la capacité d'habiter son propre passé et d'anticiper son propre avenir avec cohérence.

### *La transformation de l'attention*

L'attention humaine n'est pas une ressource illimitée. Elle se fatigue, elle se fragmente, elle se réorganise selon les sollicitations qu'elle reçoit. Les environnements numériques contemporains ont produit une économie prédatrice de l'attention : chaque plateforme, chaque application, chaque notification est conçue pour capturer et retenir une attention qui devient ainsi le bien le plus disputé de notre époque. Le résultat est une attention de plus en plus hypermobile, de moins en moins capable de se poser, de s'approfondir, de soutenir un effort cognitif long.

### *La transformation du désir*

Le désir humain authentique suppose une expérience du manque — non comme souffrance à éliminer, mais comme tension féconde orientant vers quelque chose. Les environnements numériques, en saturant continuellement le champ de la sollicitation, tendent à court-circuiter cette expérience. Le désir ne peut plus s'approfondir parce qu'il est constamment réactivé avant d'avoir eu le temps de s'élaborer. Ce qui se produit alors n'est plus du désir au sens plein — c'est de la réactivité : une succession d'impulsions sans profondeur, sans mémoire, sans horizon.

### *La transformation de la relation*

Les relations humaines authentiques supposent une présence réelle, une disponibilité intérieure, une capacité d'écoute qui ne peut s'exercer que dans une certaine lenteur. Les environnements numériques tendent à médiatiser, métrifier et accélérer les relations. Ce qui se perd dans ce processus, c'est la dimension de

vulnérabilité partagée qui est le cœur de toute relation authentique — cette exposition réciproque sans laquelle il n'y a pas de véritable rencontre, seulement des échanges.

### *La transformation du silence*

Le silence n'est pas une absence. C'est un espace actif — la condition de l'intériorité, du discernement, de la maturation. Les environnements numériques contemporains ont rendu le silence rare, inconfortable, presque insupportable. Chaque moment de disponibilité intérieure est immédiatement colonisé par une sollicitation. Ce n'est pas un détail — c'est une atteinte structurelle à la possibilité même de la vie intérieure.

## **4. Les capacités humaines comme enjeu écologique**

Ces cinq transformations convergent vers un même résultat : l'érosion progressive des capacités humaines fondamentales. Et c'est ici que le concept d'écologie prend toute sa force.

De même que l'écologie environnementale a appris à distinguer les milieux qui soutiennent la biodiversité de ceux qui la détruisent — non par malveillance, mais par structure —, l'écologie anthropologique du numérique doit apprendre à distinguer les environnements qui soutiennent le développement des capacités humaines fondamentales de ceux qui les érodent.

Cette distinction n'est pas morale. Elle est fonctionnelle et anthropologique. Un environnement numérique n'est pas pathogène parce qu'il contient de mauvaises intentions — il peut être pathogène par sa structure même, par les régimes d'interpellation qu'il organise, par les rythmes qu'il impose, par les boucles de récompense qu'il génère.

## **5. Vers une hygiène attentionnelle et interpellative**

La médecine environnementale a développé, au fil du temps, des concepts d'hygiène : des pratiques, des normes, des seuils d'exposition permettant de préserver la santé physique dans des environnements potentiellement toxiques. L'hygiène n'est pas

l'élimination du risque — c'est sa gestion raisonnée, fondée sur une connaissance sérieuse des mécanismes de toxicité.

Nous appelons ici au développement d'une hygiène attentionnelle et interpellative — un ensemble de pratiques, de normes et de seuils d'exposition permettant de préserver les capacités humaines fondamentales dans des environnements numériques potentiellement érosifs.

Concrètement, cette hygiène implique des rythmes d'exposition différenciés — alternance entre temps de connexion et temps de déconnexion réelle, non seulement technique mais cognitive. Elle implique la réhabilitation des temporalités longues — lecture soutenue, conversation en profondeur, silence habité, ennui créateur. Elle suppose une éducation à l'habitabilité numérique — former non seulement des compétences techniques, mais des sujets capables de discerner les captures. Et elle exige une architecture de la déconnexion — repenser les espaces physiques, les temps institutionnels, les pratiques collectives de manière à préserver des zones de silence et de disponibilité intérieure.

## **6. L'écologie numérique comme question civilisationnelle**

Une civilisation peut être évaluée, entre autres critères, par la qualité des milieux qu'elle produit pour la formation de ses membres. Une civilisation qui détruit les conditions de possibilité de l'attention, du discernement, de la relation authentique et de l'intériorité — même si elle le fait sans le vouloir, par simple logique de l'efficacité économique — est une civilisation qui sape ses propres fondements anthropologiques.

Nous ne sommes pas technophobes. Nous ne croyons pas qu'il faille, ni qu'il soit possible, de revenir en arrière. Mais nous croyons fermement qu'une civilisation techniquement avancée peut et doit se donner les moyens de penser l'écologie de ses propres environnements d'interpellation — c'est-à-dire les conditions dans lesquelles ses membres se forment, se développent, et demeurent capables d'une réponse libre.

Car une technique qui progresse en détruisant les capacités humaines qu'elle prétend servir n'est pas un progrès. C'est une régression déguisée en avancée.

## **PARTIE III — VERS LES DROITS ANTHROPOLOGIQUES DU NUMÉRIQUE**

*De la protection des données à la protection des capacités humaines*

---

### **1. Comment les droits émergent : une leçon de l'histoire**

Les droits n'ont jamais précédé les crises. Ils en sont les réponses différées — souvent trop différées. Mais ils émergent toujours selon une logique identifiable : une société découvre une vulnérabilité nouvelle, produite par une puissance technique ou économique nouvelle, et comprend progressivement que cette vulnérabilité exige une protection que le droit existant ne peut pas assurer.

La révolution industrielle a produit une vulnérabilité nouvelle — le travailleur exposé sans protection à la logique du capital — et le droit du travail en est né. L'industrialisation chimique a produit une vulnérabilité nouvelle — l'environnement naturel exposé sans protection à la logique de la production — et le droit environnemental en est né. La biomédecine a produit une vulnérabilité nouvelle — le corps humain exposé sans protection suffisante à la logique de l'expérimentation — et la bioéthique en est née. Le numérique a produit une vulnérabilité première — les données personnelles exposées sans protection à la logique de l'exploitation commerciale — et le droit à la protection des données personnelles en est né.

Mais nous sommes aujourd'hui au seuil d'une vulnérabilité d'un ordre différent — et plus profond. Ce qui est désormais exposé sans protection suffisante, ce ne sont plus seulement les données. Ce sont les capacités intérieures humaines elles-mêmes — l'attention, le discernement, le désir, la relation, l'intériorité — c'est-à-dire les conditions anthropologiques de la liberté.

Et cette vulnérabilité nouvelle appelle un droit nouveau.

## **2. Le basculement majeur : les capacités intérieures comme enjeu de protection publique**

Pendant des siècles, le droit a protégé principalement des entités extérieures au sujet : son corps, ses biens, ses libertés civiles, ses droits politiques, ses données. La vie intérieure était considérée comme un domaine radicalement privé, inaccessible par définition à toute puissance extérieure.

Cette présupposition est aujourd'hui caduque. Les architectures numériques contemporaines ont démontré — par leur efficacité même — qu'il est possible d'agir de manière systématique, industrielle et rentable sur les structures intérieures de l'être humain : sur ses mécanismes attentionnels, sur ses circuits du désir, sur ses habitudes cognitives, sur ses réflexes relationnels. Ce n'est plus une hypothèse philosophique. C'est un modèle économique — le modèle de l'économie de l'attention — dont les mécanismes sont désormais suffisamment documentés pour ne plus laisser place au doute.

Dès lors, la question qui s'impose est celle-ci : si les capacités intérieures humaines peuvent être systématiquement érodées par des architectures intentionnellement conçues à cet effet, ne deviennent-elles pas un enjeu de protection publique ? Notre réponse est oui. Et nous appelons l'ensemble des protections que cette réponse implique les droits anthropologiques du numérique.

## **3. Ce que ces droits protègent : non des contenus, mais des conditions**

Le droit numérique existant protège essentiellement des contenus et des données : il régule ce qui circule, ce qui est collecté, ce qui est diffusé. C'est nécessaire. Mais ce n'est pas suffisant.

Les droits anthropologiques du numérique protègent des conditions — les conditions anthropologiques sans lesquelles la liberté humaine n'est qu'une fiction juridique. Ils reconnaissent que la liberté n'est pas seulement une propriété abstraite du sujet — elle dépend de milieux, de rythmes, d'architectures relationnelles, de conditions attentionnelles. Et que ces conditions peuvent être préservées ou détruites par des choix de conception technique.

En d'autres termes : on ne protège plus seulement ce que l'humain fait dans l'espace numérique. On protège ce que l'humain est capable d'être après avoir traversé cet espace.

#### **4. Les droits anthropologiques du numérique : une première cartographie**

Nous proposons ici une première cartographie de ces droits — non comme liste exhaustive et définitive, mais comme esquisse d'un champ en cours de constitution.

##### ***Le droit à l'intégrité attentionnelle***

Toute personne a le droit d'évoluer dans des environnements numériques qui ne détruisent pas structurellement ses capacités attentionnelles. Les mécaniques de captation addictive — notifications compulsives, boucles de récompense variables, défilement infini — ne sont pas de simples choix de design. Ce sont des interventions sur les structures cognitives des utilisateurs, et à ce titre elles engagent une responsabilité qui dépasse le cadre contractuel actuel.

##### ***Le droit à la maturation numérique protégée des mineurs***

Tout enfant et tout adolescent a le droit d'être exposé uniquement à des architectures d'interpellation numériques compatibles avec son stade de développement. Ce droit implique des seuils d'exposition, des architectures adaptées, des limitations strictes des mécaniques captatives dans les environnements fréquentés par des mineurs — non en fonction des contenus, mais en fonction des structures d'interpellation. C'est le cœur de notre pédiatrie anthropologique du numérique, traduit en termes juridiques.

##### ***Le droit à la déconnexion cognitive***

Au-delà du droit à la déconnexion technique, ce droit garantit la possibilité réelle de retrouver des espaces non sollicitants : des temps et des lieux où l'attention n'est requise par aucune architecture numérique. Ce droit reconnaît que la disponibilité intérieure n'est pas un luxe — c'est une condition de la santé anthropologique.

##### ***Le droit à la pluralité interpellative***

Toute personne a le droit de ne pas être enfermée dans un régime d'interpellation algorithmiquement homogène. Les bulles de filtre, les chambres d'écho, les systèmes de recommandation qui réduisent progressivement la diversité des appels auxquels un sujet est exposé constituent une forme d'appauvrissement anthropologique. Ce droit impose aux architectures algorithmiques une obligation de diversité interpellative.

### *Le droit à l'opacité psychique*

Tout être humain a le droit de ne pas être entièrement prédictible, profilé et modulable. Non seulement parce que la vie privée mérite protection, mais parce que la possibilité de demeurer partiellement opaque aux systèmes de modélisation comportementale est une condition de la liberté intérieure. Un sujet entièrement transparent à un système algorithmique est un sujet dont la spontanéité, la créativité et la capacité de réponse imprévisible sont structurellement menacées. L'opacité psychique n'est pas un repli — c'est une condition de la dignité.

## **5. Le parallèle avec le droit environnemental : sa force et ses limites**

Le parallèle entre droits anthropologiques du numérique et droit environnemental est éclairant — à condition d'en identifier aussi les limites.

Sa force est considérable. Le droit environnemental a opéré exactement le déplacement que nous appelons ici : il a reconnu que certains biens — l'air, l'eau, la biodiversité — ne pouvaient pas être traités comme de simples ressources exploitables sans régulation, parce qu'ils constituent des conditions de possibilité de la vie. Il a imposé aux acteurs économiques une responsabilité pour les effets systémiques de leurs activités, même lorsque ces effets n'étaient pas intentionnels. Et il a développé le principe de précaution.

La limite du parallèle est également instructive. L'environnement naturel peut être mesuré, ses pollutions quantifiées, ses seuils de toxicité établis avec une relative précision. Les capacités intérieures humaines sont plus difficiles à mesurer — et cette difficulté sera sans aucun doute invoquée par ceux qui résisteront à ces droits. Mais cette difficulté ne constitue pas une objection de fond. Les effets du plomb sur le développement neurologique des enfants étaient difficiles à mesurer avant que les outils

adéquats soient développés — cela n'a pas empêché leur protection juridique une fois la réalité du risque suffisamment établie.

## **6. Les objections prévisibles et ce qu'elles révèlent**

Trois objections majeures seront inévitablement soulevées contre les droits anthropologiques du numérique.

La première est l'objection du paternalisme : qui décide de ce qui est bon pour les capacités intérieures d'un sujet adulte ? Cette objection a du poids. Mais elle confond la protection des conditions de la liberté avec la restriction de la liberté elle-même. Les droits anthropologiques du numérique ne régulent pas les choix individuels des utilisateurs — ils imposent aux concepteurs d'architectures une responsabilité pour les effets structurels de leurs choix de conception.

La seconde est l'objection de la liberté économique : de telles régulations entraveront l'innovation et la croissance. C'est l'objection qui a été soulevée contre le droit du travail, contre le droit environnemental, contre la réglementation alimentaire. Dans chaque cas, la régulation a finalement produit non un ralentissement de l'innovation, mais une réorientation vers des formes d'innovation plus soutenables.

La troisième est l'objection de la mesurabilité : comment prouver qu'une architecture numérique est pathogène pour les capacités humaines ? Cette objection est la plus sérieuse sur le plan scientifique — et elle doit être prise comme une invitation à développer les outils de mesure adéquats, non comme une raison de renoncer à la protection.

## **7. Les institutions que ces droits appellent**

Si les droits anthropologiques du numérique sont appelés à exister, ils appellent également des institutions nouvelles pour les garantir. On pourrait voir émerger des autorités de santé cognitive — analogues aux agences de protection de l'environnement. Des certifications d'éco-compatibilité anthropologique permettant aux utilisateurs de distinguer les environnements numériques qui soutiennent le développement humain de ceux qui l'érodent. Des audits anthropologiques des plateformes, évaluant non

seulement la sécurité des données, mais l'impact des architectures d'interpellation sur les capacités humaines fondamentales.

Ces institutions n'existent pas encore. Mais leur nécessité est inscrite dans la logique même de ce que nous sommes en train de comprendre. Une société qui a compris que l'air et l'eau sont des biens communs dont la qualité engage une responsabilité collective est une société qui peut comprendre que les conditions anthropologiques de la liberté intérieure sont, elles aussi, des biens communs — peut-être les plus précieux de tous.

## **8. La formulation du droit fondamental**

*Tout être humain — et en priorité tout enfant et tout adolescent — a le droit d'évoluer dans des environnements numériques compatibles avec le développement et la préservation de ses capacités d'attention, de discernement, de relation et de réponse libre. Les architectures numériques qui détruisent structurellement ces capacités engagent la responsabilité de leurs concepteurs, indépendamment de la licéité de leurs contenus.*

# CONCLUSION — LA SOUVERAINETÉ INTÉRIEURE ET LES HORIZONS OUVERTS

*Ce que la Loi Mahoukou révèle de l'humain à l'âge algorithmique*

---

## 1. Ce que nous avons construit

Nous sommes partis d'un concept — la pédiatrie anthropologique du numérique — et nous avons suivi sa logique jusqu'à ses conséquences les plus larges. Ce faisant, nous avons tracé un chemin qui va du clinique au civilisationnel, du développemental au politique, du philosophique au juridique.

Ce chemin n'est pas arbitraire. Il est commandé par une intuition centrale que les trois parties de ce texte ont cherché à fonder avec rigueur : les architectures numériques contemporaines ne sont pas des outils neutres exposés à des sujets constitués — elles sont des milieux développementaux qui participent à la formation ou à la destruction des capacités humaines fondamentales. Et cette intuition, une fois prise au sérieux, transforme entièrement la manière dont nous devons penser la régulation, l'éducation, le droit et la responsabilité dans notre rapport au numérique.

## 2. La souveraineté intérieure : le nom de ce que nous défendons

Derrière la pédiatrie anthropologique, derrière l'écologie des environnements numériques, derrière les droits anthropologiques — il y a une seule et même exigence, que nous pouvons maintenant nommer avec précision.

Ce que nous défendons, c'est la souveraineté intérieure.

Non la souveraineté politique des États. Non la souveraineté des données au sens du droit à la vie privée. Mais quelque chose de plus fondamental et de plus fragile : le droit de l'être humain à demeurer le lieu originel de sa propre réponse — à ne pas être réduit à un récepteur conditionné, à un profil comportemental modulable, à une unité d'attention exploitable.

La souveraineté intérieure n'est pas l'autosuffisance. Elle ne prétend pas que l'humain existe en dehors des appels qui le sollicitent et des milieux qui le forment. Elle reconnaît pleinement que l'être humain est constitutionnellement relationnel. Mais elle affirme que cette formation relationnelle ne peut être légitime que si elle préserve la capacité du sujet à répondre librement — à ne pas être entièrement capturé, entièrement prévisible, entièrement disponible à la modulation externe.

### **3. La Loi Mahoukou comme clé de voûte**

Il nous faut maintenant montrer pourquoi la structure triadique Appel — Réponse — Résonance (A<sup>2</sup>R) constitue le fondement anthropologique nécessaire de tout ce que nous avons développé — le seul cadre théorique capable d'unifier les trois dimensions de notre parcours.

La Loi Mahoukou part d'une observation fondamentale : l'être humain n'existe jamais en dehors des dynamiques d'interpellation. Il est constitutionnellement adressé, sollicité, appelé — par autrui, par les institutions, par les cultures, par les transcendances, et désormais par les architectures algorithmiques. La liberté humaine n'est pas l'absence d'appel. Elle est la qualité de la réponse à l'appel.

L'Appel ouvre un espace relationnel. Dans l'espace numérique contemporain, l'appel est devenu industriel : notifications, recommandations, alertes, métriques sociales constituent des architectures d'appel d'une puissance et d'une densité sans précédent dans l'histoire humaine. Le problème n'est pas l'appel en lui-même — l'humain a toujours été un être appelé. Le problème est la saturation — lorsque les appels deviennent si nombreux, si rapides, si précisément calibrés qu'ils ne laissent plus d'espace pour la réponse libre.

La Réponse est le lieu du sujet. C'est dans sa manière de répondre que l'humain s'actualise comme sujet. *Respondeo ergo sum* : je réponds, donc je suis. Mais une réponse libre suppose un espace intérieur suffisant pour que la sollicitation soit reçue, traitée, interprétée — et non simplement réfléchie de manière réflexe. Cet espace intérieur est précisément ce que les architectures numériques pathogènes érodent.

La Résonance, enfin, est ce que la réponse dépose — dans le sujet lui-même, dans la relation, dans le monde commun. La résonance est mémoire, transformation, profondeur, monde partagé. Elle suppose du temps. Les environnements numériques contemporains produisent une inflation d'appels et de réponses immédiates — mais une pauvreté de résonances. Les échanges se multiplient sans laisser de traces profondes. Le monde commun se fragmente en bulles de résonances artificiellement amplifiées et closes sur elles-mêmes.

A<sup>2</sup>R permet ainsi de formuler avec précision ce qu'une écologie numérique saine devrait garantir : des appels proportionnés et non prédateurs, des réponses libres et différenciées, des résonances humanisantes et ouvertes.

#### **4. Ce que la chosification révèle — et ce qu'elle appelle**

Fallait-il que les logiques de marchandisation et de captation atteignent un degré aussi extrême pour que reparaisse avec force la question de l'humain véritable ? La réponse honnête est : probablement oui. C'est une constante douloureuse de l'histoire humaine — les droits et les protections n'émergent généralement qu'après que les abus ont atteint un seuil de visibilité suffisant pour rendre l'inaction moralement insoutenable.

Mais cette réponse ne doit pas produire du fatalisme. Elle doit produire de l'urgence.

L'humain véritable n'est pas une essence abstraite et figée. Il est, plus modestement et plus profondément à la fois, ce qui résiste encore à la réduction totale — la gratuité, la contemplation, l'amour, le pardon, la création, le silence, la fidélité, la vulnérabilité, la présence, la capacité de réponse imprévisible. Tout ce qui, dans l'humain, ne peut pas être entièrement calculé, prédit et exploité.

C'est cet humain-là que nous défendons. Non contre la technique — mais contre une certaine logique de la technique qui, en cherchant à l'optimiser entièrement, risque de le vider de ce qui fait sa dignité.

## 5. Deux horizons ouverts

### *Premier horizon : une anthropologie politique de l'attention*

L'attention humaine est en train de devenir l'enjeu politique central de notre époque — sans que nos catégories politiques traditionnelles soient encore équipées pour le penser. Les démocraties ont été conçues pour des citoyens capables de délibérer — c'est-à-dire capables d'attention soutenue, de distance réflexive, de résistance aux sollicitations immédiates. Or ces capacités sont précisément celles que les architectures numériques contemporaines érodent le plus systématiquement.

Une anthropologie politique de l'attention serait le grand texte théorique qui penserait ensemble : la formation des capacités délibératives, les conditions attentionnelles de la démocratie, la responsabilité des architectures numériques dans l'érosion du tissu civique, et les institutions nouvelles capables de protéger ce que nous pourrions appeler le patrimoine attentionnel commun. Ce texte reste à écrire. Il est, nous en sommes convaincus, l'un des plus nécessaires de notre temps.

### *Second horizon : une théologie de la réponse à l'âge algorithmique*

Si *Respondeo ergo sum* dit que l'humain se révèle pleinement dans sa réponse — dans cette capacité irréductible à répondre librement à ce qui l'appelle —, alors la question qui suit est vertigineuse : qu'est-ce que la grâce, la vocation, la transcendance, la prière, lorsque les appels sont industriellement fabriqués et les réponses algorithmiquement anticipées ?

La théologie a toujours pensé l'humain comme un être appelé — appelé par une voix qui le précède et le dépasse. Mais elle n'a pas encore pleinement mesuré ce que signifie cet appel fondateur lorsque l'espace intérieur où il pourrait être entendu est colonisé par des architectures d'interpellation qui ne laissent plus de silence. Une théologie de la réponse à l'âge algorithmique serait une théologie de la disponibilité intérieure — de ce qui, dans l'humain, doit demeurer suffisamment libre et silencieux pour que l'appel qui vient de plus loin que toute plateforme puisse encore être entendu. Ce champ n'a pas encore été véritablement ouvert. Il attend ses pionniers.

## 6. Formule finale

*Une civilisation numérique devient pathologique lorsqu'elle expose des êtres humains en développement à des régimes d'interpellation incompatibles avec la maturation des capacités nécessaires à une réponse libre. Elle retrouve sa légitimité anthropologique lorsqu'elle se donne pour exigence première de préserver, dans tous ses environnements et à tous les âges de la vie, les conditions dans lesquelles un être humain peut encore entendre, choisir et répondre — librement, profondément, irréductiblement.*

*C'est cela, et rien de moins, que la pédiatrie anthropologique du numérique entend protéger.*

---

— Oramellon · L'interpellation du monde —

Christian Mahoukou · 2026